



CSE Central du 13 septembre 2021 Déclaration de la CGT

L'audiovisuel public va-t-il être privatisé ? C'est en tout cas la proposition populiste du RN pour soi-disant redonner du pouvoir d'achat aux Français. 11,50€ par mois, une belle imposture démagogique ! Ne nous y trompons pas, l'objectif est d'abord et avant tout d'ouvrir en grand la porte de l'obscurantisme en tournant le dos à la culture, au débat, à la connaissance et au pluralisme des idées, en livrant le temps de cerveau disponible ainsi libéré aux lobbys et autres grands magnas des médias, Bolloré en tête.

Cet effet d'annonce n'est qu'un nouvel épisode dans la surenchère du duel Macron-Le Pen. Rappelons-nous que le plan initial de Darmanin, alors ministre du budget en 2018, était une coupe de près d'un milliard d'euros sur l'audiovisuel public dont 800 pour FTV. Si au final l'addition a été ramenée pour France Télévisions à 400 millions d'euros d'économies sur la période 2019-2022, nous en voyons tous les jours les effets destructeurs sur les conditions de travail, sur l'activité, sur la qualité de nos émissions avec l'appauvrissement sans précédent du sens au travail pour les salariés.

Les bonnes paroles de la direction générale sur la bienveillance et la progressivité du retour au travail sur site ne correspondent pas aux consignes données sur le terrain. Alors que des ateliers de reprise se sont tenus au début de l'été avec le soutien des CSSCT et que les RP y ont participé afin de procéder à une évaluation du type d'accompagnement à la reprise du travail sur site, la direction n'en a rien fait.

A ce jour, beaucoup de directions locales souhaitent imposer un maximum de 1 jour de télétravail par semaine. L'accord Télétravail doit pourtant pouvoir s'appliquer pleinement, justement pour mettre en œuvre cette progressivité du retour sur site. A la direction d'améliorer l'attrait de nos locaux et les conditions de travail pour redonner aux salariés l'envie d'être là.

Quelle bienveillance également dans le dossier du jour sur le transfert autoritaire de salariés à FTV Studio ? La dimension stratégique du projet n'est pas démontrée dans ce jeu de vases communicants. Car le rôle de FTV Studio est avant tout de pouvoir produire des programmes de stock, documentaires, fictions, série, animation, la loi obligeant un diffuseur de passer par une filiale de production pour avoir accès aux fonds de soutien.

Pour le reste, tout est possible, il faut juste en avoir la volonté et les ETP. C'est évidemment là que le bât blesse avec les objectifs inatteignables de réduction d'ETP que la direction a vendu à l'État actionnaire. Mais France Télévisions n'a pas vocation à devenir un bureau d'étude qui sous-traite tous ses programmes, à sa filiale ou au privé, sauf à y perdre son âme.

Et après, à qui le tour ? On se rappelle que début 2019 la direction avait annoncé vouloir transférer la post-production du feuilleton *Un si grand soleil* à FTVS avant d'y renoncer. Qu'en sera-t-il demain ? Pourquoi, sur la base d'un argumentaire aussi fragile,

ne pas filialiser à leur tour l'habillage, la fabrication, la paie voire même l'information... et priver ainsi les salariés concernés de leurs garanties conventionnelles ? L'enjeu n'est rien de moins que le statut social des salariés de FTV et l'épée de Damoclès du récent accord de branche sur la télédiffusion, dont la CGT n'est pas signataire, n'est pas pour nous rassurer.

La CGT comme l'ensemble des élu·e·s et syndicats du Siège, s'oppose donc à ce transfert, comme elle s'est opposée en 2017 au transfert illégal du service télématique,

confirmé comme tel par la DIRECCTE malgré la procédure en appel. Cette contestation est unanimement partagée par les salariés directement concernés, victime d'une forme de maltraitance dont la direction semble ne pas mesurer la gravité.

La direction serait donc bien avisée de renoncer à son projet de transfert autoritaire, seule voie possible pour sortir d'un conflit social qui dure depuis maintenant 6 mois et dont les rebonds juridiques pourraient s'amplifier si la direction persistait dans ce mauvais choix.

Paris, le 13 septembre 2021